

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014
Publication : 30/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



COMMUNE de SERRA DI FERRO
Arrondissement d'AJACCIO
Canton de Sainte Marie Sicché

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : choix d'une AMO pour la mise en œuvre des travaux du schéma directeur d'eau potable.

L'an deux mil quatorze, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Jérôme LEONETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Absents : Olivier BURESI, Coralie MANCINI

Pouvoir donné par : Martine CHIARELLI, Ilana PERETTI

Secrétaire de séance : Dominique BARTOLI

Le Maire rappelle au conseil municipal la finalisation et l'adoption du schéma directeur d'eau potable de la commune.

Celui-ci prévoit des travaux estimés à 3 600 000 € H.T., en 2014, et prévus sur 15 ans.

Dans un premier temps, il est décidé de lancer les travaux de priorité 0 et 1, dont le montant estimé s'élève à 2 553 250 € H.T., en 2014 et dont la réalisation est prévue sur 5 ans.

Pour cela, il est nécessaire de faire le choix d'une assistance à maîtrise d'œuvre.

La mission du bureau d'étude choisi aura pour objet :

- la réalisation des études préliminaires (ETP) ou des diagnostics (DIAG)
- la réalisation de l'avant-projet (AP)
- le montage du projet (PRO)
- l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- la réalisation des études d'exécution et de synthèse (EXE)
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- l'assistance aux opérations de réception (AOR)

Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 240 000 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat - CTC - CG 2A - Agence de l'eau 90 % 216 000 €
- Commune 10 % 24 000 €

Le Conseil Municipal, où le Maire en son exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents d'adopter le plan de financement proposé, d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à la mise en œuvre et le charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

N° : 14/50

Convocation le : 12 décembre 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 29 décembre 2014

Publication : 29 décembre 2014

Le Maire Adjoint



Marie-Pierre BARTOLI